

plus considérable 2,177 acres. Des équipes d'experts et des garde-feu munis de matériel pour combattre les incendies sont dispersées dans toute la province.

L'industrie forestière joue un rôle de premier plan dans l'économie de la Nouvelle-Écosse, contribuant directement ou indirectement pour plus de \$130 millions chaque année au produit provincial brut. Environ 414 scieries de tous genres et de toutes tailles sont en activité ainsi qu'une usine de panneaux durs, deux usines de papier journal, une usine de pâte mécanique et une usine de pâte chimique. En 1973, ces usines ont fourni 36 millions de pieds cubes (pi^3) de produits de sciage et consommé un peu plus de 85 millions de pi^3 de bois à pâte, sans compter les 9 millions de pi^3 de copeaux provenant des déchets de scieries. De plus, la province a exporté 6.4 millions de pi^3 de bois à pâte et produit 480,000 pi^3 d'étais de mine, de perches et de pilotis.

Le programme de reboisement est en vigueur depuis les années 30. Les expériences concernant la plantation en conteneur, l'ensemencement direct, la capacité productrice du sol et la préparation des emplacements se poursuivent en vue d'améliorer les sources de semences. L'inventaire des essences résineuses s'établissait en juillet 1973 à 5.3 millions de semis et de plants repiqués; de plus 1.5 million d'arbres ont été plantés.

Le bois en grume, le bois à pâte et les arbres de Noël sont vendus par adjudication, et l'abattage sur les terres de la Couronne se fait sur la recommandation des agents forestiers régionaux du ministère des Terres et Forêts. Des inventaires d'aménagement, des études sur la régénération et des coupes expérimentales sont effectués sur les terres de la Couronne, et un programme intégré d'exploitation à long terme de ces terres est en voie de réalisation. En 1972-73, 5,235 acres de forêts de la Couronne ont été éclaircies et améliorées, ce qui porte à 36,800 le nombre d'acres de ces forêts ayant subi des traitements sylvicoles depuis 1965.

L'inventaire provincial des forêts, système conçu pour fonctionner de façon permanente par cycles de sept ans, en était à sa dernière année en 1973 et on avait entrepris le deuxième cycle. Il faudra 10 ans pour couvrir toute la province. La photographie aérienne en couleurs, utilisée pour l'île du Cap-Breton en 1969, est maintenant employée dans le reste de la province. Un réseau de 1,750 parcelles-échantillons permanentes a été mis au point pour fournir continuellement des données sur la croissance et le drainage.

La recherche dans le domaine forestier est effectuée par des organismes fédéraux et par la Fondation de recherches de la Nouvelle-Écosse. Elle porte entre autres sur l'amélioration des peuplements, l'alimentation des arbres, les méthodes de coupe et les insectes et les maladies des arbres. Les programmes de vulgarisation comprennent une campagne de prévention des incendies, des projections cinématographiques dans toute la province, la diffusion de renseignements sur la conservation de la forêt et de la faune, la promotion de l'industrie des arbres de Noël, un programme sur la sécurité à la chasse, l'amélioration des terres à bois, la préparation de documentation à l'intention des organes de diffusion et l'aide technique aux exploitants de scieries.

Nouveau-Brunswick. Environ 87% de la superficie totale en terres du Nouveau-Brunswick (27,835 milles carrés) représentent des terres forestières aptes à l'exploitation régulière; quelque 46% appartiennent à la Couronne du chef de la province, environ 2% sont la propriété du gouvernement fédéral et le reste appartient à des particuliers. Le volume total du bois sur pied est estimé à 20,400 millions de pi^3 (70% de résineux et 30% de feuillus).

La protection contre les incendies, première condition de la conservation des forêts, relève principalement du ministère des Ressources naturelles, qui s'occupe aussi de la protection du gibier, des mines, des ressources hydrauliques et de l'administration des terres provinciales de la Couronne. Un vaste programme de pulvérisations aériennes en vue de protéger le sapin baumier et l'épinette contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette est appliqué depuis 1952 par une société de la Couronne, sous les auspices des gouvernements fédéral et provincial et des représentants de l'industrie forestière. Des licences d'aménagement forestier autorisent les exploitants à faire de la coupe et du débardage conformément aux programmes d'aménagement et aux permis de coupe. Les titulaires versent à la province des droits d'abattage.

Le Nouveau-Brunswick n'a pas d'organisme de recherches forestières, mais il collabore avec le Service canadien des forêts dans ce domaine. L'Université du Nouveau-Brunswick a entrepris un petit nombre de travaux de recherches forestières en collaboration avec le Conseil national de recherches, le gouvernement provincial et d'autres organismes intéressés.